

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 10 avril 2019 à 19h 00

Convocation du 28 mars 2019
Secrétaire de séance : Jean-Paul Leredu
Absent : Néant

Avant que ne débute la réunion il est fait part du décès de Jean-Pierre Peyrondet ancien maire de la commune.

Budget 2019 :

- Est remis le tableau des compensations concernant la communauté des communes faisant apparaître notre participation pour 2019 soit 28 879 € ; montant inférieur de 5 938 € par rapport à l'appel de 2018.

- D'autre part notre contribution au RPI de 45 040 € pour 2019 est inférieure de 8 845 € à celle de 2018 non compris le FCTVA des travaux 2018.

- De plus la dotation état (DGF) 2019 est supérieure de 12 023 € par rapport à celle de 2018 suite essentiellement à la récupération de la dotation de solidarité rurale « cible » qui nous avait été supprimée en 2018.

- Le tableau des emprunts en cours (3) fait ressortir un montant annuel de remboursement de 33 356 € (capital + intérêts). Un se termine en 2022, un autre en 2023 et le dernier en 2024.

- L'excédent de fonctionnement des années antérieures à reporter sur le budget 2019 en recettes est de 344 028,71 €. Montant accepté à l'unanimité.

L'état de notification des taux d'imposition locaux pour 2019 faisant apparaître un produit nécessaire à l'équilibre du budget supérieur de 1 947 € par rapport à celui de 2018 il est décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019.

Les taux 2018 sont donc reconduits : 11,74% taxe d'habitation
 14,74% taxe foncière (bâti)
 55,13% taxe foncière (non bâti)
 pour un produit fiscal attendu de 82 761 €

Les **subventions allouées** sont les suivantes :

ACCA	470 €	Chasse
Chenil	350 €	Refuge chiens errants
AMAD	500 €	Aides ménagères à domicile
Foyer CES	400 €	Foyer socio-éducatif
USEP	300 €	Classe Gornac
Haut-Benauge	180 €	Syndicat des vins

pour un total accepté à l'unanimité de **2 200 €**

Toutes ces précisions données et commentées sont présentées les sections de fonctionnement et d'investissement 2019 :

- le **budget de fonctionnement** est accepté à l'unanimité pour un montant de 519 636,71 € tant en dépenses qu'en recettes. Est inscrite en dépenses imprévues la somme de 15 680,71 €.

- le **budget d'investissement** est accepté à l'unanimité pour un montant de 194 557,80 € tant en dépenses qu'en recettes y compris le virement de la section de fonctionnement en investissement de 112 179 €. Est inscrite en dépenses imprévues la somme de 8 000 €.

Il est fait part d'une autorisation d'installation, après avis du SPANC, d'une de micro-station au 13 rue du Moulin, pour mise aux normes d'un assainissement individuel.

Les devis relatifs à la mise aux normes du bloc sanitaire de la salle polyvalente sont définitivement acceptés. Ils concernent les entreprises COCULET pour un montant de 6 666,00 € ttc

DUBERGEY pour un montant de 3 062,40 € ttc

Les travaux se dérouleront du 1^{er} juillet au 31 août, période durant laquelle la salle ne pourra être mise à disposition.

Le devis proposé par le SDEEG concernant le remplacement d'un point lumineux au lieu-dit « Arnauton » est accepté pour la somme de 543,00 € ttc.

Suite aux discussions engagées avec les fournisseurs de gaz, la proposition de Primagaz est acceptée un prix de 740 € ht la tonne les deux premières années et 1 027,62 € ht la troisième année (contrat signé pour 3 ans). Cette décision entraîne le remplacement de la citerne de stockage à la charge du fournisseur. Le dispositif de télémétrie ne sera pas facturé; il sera de plus demandé à Primagaz de prendre en charge les 100 € d'abonnement entretien citerne.

Dans le même temps un devis doit être demandé pour déplacer les deux sous-compteurs gaz (école et mairie) afin de respecter les normes de sécurité en vigueur.

Béatrice Ferran déléguée SIABVO nous fait part de la nouvelle structure du nouveau syndicat d'aménagement du bassin versant. Nouveaux adhérents, nouvelle présidence avec un secrétariat qui sera installé à la commune d'Omet.

Philippe Courdille propose d'organiser une réunion d'information relative à l'installation des compteurs Linky qui pourrait se tenir après les élections européennes, soit début juin. Une information précisant la date et l'heure sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Michel Duvignac fait le point sur les nouvelles dispositions relatives au changement de fermier concernant la fourniture d'eau sur le réseau public. Fin du contrat passé avec SUEZ ; nouveau prestataire, la société AGUR.

Les travaux routiers proposés par la communauté de communes ne prenant en compte qu'une partie de la route de Guillemet il est décidé de transférer ceux prévus sur le chemin des Faures pour prolonger la section à traiter sur la route de Guillemet.

Un devis sera demandé concernant l'installation d'une climatisation réversible dans le local commercial de l'agence postale communale.

La fête du lavoir est prévue le dimanche 30 juin.

La séance est levée à 21h 25

